

Mail de ce matin coiffé du titre: «La Trans-Canada envisage de longues audiences». Il est fort possible, signale l'article, qu'il s'écoule au moins deux ans avant qu'une initiative soit prise au sujet du pipeline déjà approuvé par le gouvernement. Dans ce cas, le ministre serait-il disposé à annoncer à la Chambre que le gouvernement se propose d'insister auprès de la *Trans-Canada Pipe Lines* afin que cette dernière cesse de jouer à cache-cache avec ses clients canadiens et commence immédiatement à prendre les dispositions voulues pour s'adjoindre un autre pipeline?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ainsi posée est irrecevable.

M. Martin: Je voudrais qu'elle soit débattue à dix heures.

[Français]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice.

Le ministre peut-il nous dire si son ministère entend exercer sa prérogative du pardon absolu dans le cas d'un citoyen qui n'a commis qu'une seule offense dans sa vie?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est irrecevable.

M. Simard: A dix heures, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TOURISME ET LES SUBVENTIONS AUX RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): J'aurais une question pour le ministre de l'Industrie. Peut-il nous dire quand les études que fait actuellement son ministère sur la possibilité d'étendre le programme de subventions aux régions désignées à l'industrie touristique seront terminées?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, on y travaille intensément en ce moment. J'espère bien que dans à peu près un mois nous pourrions présenter de quoi servir de fondement à l'étude de la question.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): J'aurais une question supplémentaire. La revision comprendra-t-elle ce qui reste de la circonscription Grey-Bruce?

[M. Martin.]

L'hon. M. Drury: Nous en tiendrons compte, monsieur l'Orateur.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DES ÉTUDIANTS EN VACANCES AUX BERMUDES DES AUX FRAIS DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis plus tôt. Elle découle d'un article paru ce matin dans le *Herald* d'Halifax où l'on accuse le ministère de la Main-d'œuvre d'avoir fait les frais de vacances d'étudiants aux Bermudes. Le ministre pourrait-il nous dire d'abord si la chose lui a été signalée et, si oui, quelles mesures son ministère serait prêt à prendre pour assurer aux Canadiens que leurs impôts ne sont pas utilisés à mauvais escient, de cette façon?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur... (*Applaudissements*)... Je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Comme il l'a reconnu, il ne l'a pas fait assez tôt pour me permettre d'enquêter sur cette affaire. Je le ferai aussitôt que possible et je pourrai peut-être demain lui donner une réponse.

M. Forrestall: Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre pourrait-il expliquer les applaudissements? Je ne crois pas que ma question était de nature à soulever tant d'attention.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): J'ai une question connexe à poser au ministre. Je suis sûr qu'il a eu des occupations qui l'ont empêché de donner suite au préavis qu'il a reçu. Sait-il, après toute cette agitation, s'il a été nommé chef du parti fédéral pour le Québec ou simplement chef de l'aile québécoise du caucus libéral?

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉCLARATIONS DE REVENUS DES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Est-il exact que cette année les employeurs devront déclarer, sur les formules T-4, le montant intégral des gains de tous les employés?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du trésor): Oui, monsieur l'Orateur.